

Procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 29 mars 2021 à 20h30 à la salle des fêtes de Caniac du Causse

L'An deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à Caniac, sous la présidence de M. Thierry CASSAN, Président.

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 25 (Pour : 25 / Contre : 0 / Abstention : 0)

Date de la convocation : 22 mars 2021

PRESENTS : M. POUJADE Jean-Louis, M. SABRAZAT Jean-Pierre, M. CHIAPPINI Jean-Pierre, Mme SABRAZAT Sylvette, M. COURDES René, M. MERICAN Thierry, M. CASSAN Thierry, M. DAGNEAUX Stéphane, M. BONHOMME Michel, M. SAINT MARTIN Claude, M. DARRAS Jérôme, M. CROUZET Alain, Mme CASAGRANDE Véronique, Mme LAPERGUE Françoise, M. ISSALY Marc, M. MARTY Alain, M. CHABROUX Patrice, M. VACOSSIN Lionel M. LAVERDET Michel, M. CHERER Simon, Mme VERMANDE Thérèse, M. BENAC Christophe, M. THEBAUD Michel, M. PONS Christian.

REPRESENTES : Mme SARFATI Sophie (par pouvoir à Mme VERMANDE Thérèse).

ABSENTS : M. GRIMAL Gilles, M. BOUZOU Julien, M. PRADIE Aurélien, M. VANSINGHEL Daniel, M. DE TOFFOLI Patrick,

Secrétaire de séance : M. SABRAZAT Jean-Pierre.

Introduction au Conseil

M. Thierry CASSAN, président, ouvre la séance.

Il remercie M. Jean-Pierre Sabrazat qui nous accueille dans sa commune.

Il accueille ensuite M. Patrice Sénac, le nouveau directeur général des services de la CCCLM, qui se présente à l'assemblée.

1. Approbation du Procès – verbal du Conseil Communautaire du 14 décembre 2020

Délibération :

Le président demande aux membres du Conseil Communautaire la validation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 14 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2020.

(Pour 25 / Abstention 0 / Contre 0)

2. Droit à la formation des élus

La délibération relative au droit à la formation des élus est reportée à un conseil ultérieur. Une somme relative à la formation des élus sera votée lors du prochain conseil communautaire.

3. Personnel / Maison de Santé

M. Thierry Cassan explique que notre MSP est centre de vaccination depuis le début de la vaccination. Avec la montée en charge de celle-ci (en avril, les Professionnels de Santé de la MSP vont pouvoir vacciner 340 personnes par semaine), il devient nécessaire de créer 1 poste de secrétaire supplémentaire, pour accroissement d'activité temporaire. CDD de 3 mois renouvelables, à raison de 28h semaine.

M. Thierry Cassan demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord pour ajouter cette délibération à l'ordre du jour du présent conseil : oui.

Délibération :

Vu, l'article 3 I 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant sur le recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un besoin occasionnel et pour une durée maximale de 12 mois, compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Le président explique que vu la situation de surcharge de travail liée à la crise sanitaire, à la COVID et à la vaccination à la maison de santé, il y a un besoin de recrutement sur un poste temporaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- De créer un emploi d'Adjoint administratif à raison de 28h00 hebdomadaires à temps non-complet.
- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade des Adjoints Administratifs Territoriaux
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er avril 2021
- Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

(Pour 25 / Abstention 0 / Contre 0)

Mme Françoise Lapergue demande où en est le projet de regroupement des professionnels de santé (type Sisa). Le président explique qu'actuellement ils sont très pris par la vaccination.

4. Aménagement du territoire

a. Guichet Rénov'Occitanie Lot

M. Michel Laverdet présente le dispositif aux conseillers communautaires.

Avant de produire de l'énergie, il faut l'économiser. L'objectif de ce nouveau dispositif est de rendre plus lisible la rénovation des bâtiments, d'où la création du GUR. Il s'agit d'un parcours simplifié pour l'utilisateur : le GUR reçoit les appels et les répartit ensuite vers les bons interlocuteurs.

Financement du projet (cf. délib).

Des permanences vont avoir lieu à la CC au sein de France Services, avec 1 communication auprès des communes.

Qui est concerné ? les propriétaires occupants ou bailleurs.

Vu l'afflux massif d'appels sur le n° unique, mise en place d'une plateforme où il faut s'inscrire afin d'être rappelé.

Délibération :

Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015 visant à lutter contre le réchauffement climatique et à préserver l'environnement tout en renforçant l'indépendance énergétique,

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du Lot n° CP-21-0028 du 3 février 2021 autorisant la signature de la convention d'objectifs entre la Région Occitanie et le Département du Lot pour le déploiement du guichet Rénov'Occitanie,

Considérant les objectifs de l'État en la matière au niveau national et international,

Considérant les objectifs de la Région Occitanie de devenir la première région française à énergie positive (REPOS),

Considérant, la proposition du Département du Lot de créer un Guichet Rénov'Occitanie Lot suite à la réponse à un appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région Occitanie en 2020, dont l'objectif est de proposer un accompagnement personnalisé à tous les lotois dans leurs travaux d'amélioration énergétique des constructions,

Considérant, que ce dispositif, organisé par le Département du Lot, est subventionné par la Région à hauteur de 70%, que le Département finance 50% du reste à charge et que l'autre moitié est financée par les collectivités au prorata de leur population,

Le président expose aux membres du conseil que les actions proposées dans le cadre du Guichet Rénov'Occitanie Lot pourront avoir des bénéfices directs pour le territoire intercommunal, notamment par la tenue de permanences à Cœur de Causse pour l'accompagnement des usagers.

Le montant de la participation annuelle à la charge de notre collectivité est de 718€ par an pendant 3ans.

Un comité de pilotage, auquel nous participerons, permettra un suivi du fonctionnement du dispositif et prévoira de réajuster si besoin l'organisation ou les moyens de ce service de proximité.

Le président rappelle qu'une convention entre le Département et la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat définissant toutes les modalités de participation et d'organisation de ce guichet sur notre territoire sera signée. Il porte à la connaissance du conseil le contenu de ladite convention.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil :

- autorisent le président à signer la **Convention partenariale précisant les engagements réciproques entre le Département et la CC, ainsi que tout autre document relatif à ce dispositif,**
- s'engagent à inscrire le montant de la contribution de la CC aux budgets primitifs 2021 à 2023.

(Pour 25 / Abstention 0 / Contre 0).

b. PLUI

M. Michel Laverdet explique que la CDPNAF s'est réunie vendredi dernier. Elle donne son avis sur les demandes émises par la CCCLM (avis favorable). Il appartient ensuite au préfet de nous notifier son accord pour dérogation. Nous pourrons ensuite enclencher la suite des démarches pour approuver le PLUI (c'est la dernière ligne droite).

5. Action sociale / ALSH du mercredi après-midi / Les Pechs du Vers : délégation de gestion

La délibération relative à cette délégation de gestion est reportée à un conseil ultérieur, la convention n'étant pas tout à fait finalisée.

6. Voirie / Commune de Blars : transfert de 2 voies communales en voies communautaires

Nous poursuivons le travail de mise à jour de la voirie communautaire.

Délibération :

Vu, la délibération n° DE_2020_27 du 15 décembre 2020 du conseil municipal de Blars, proposant :

- le classement d'une partie du chemin de la Capelle (lieudit Les Placettes) sur 316 ml, allant de la VCC16 à la maison d'habitation, + 110 ml de l'ancienne VCC15, en voirie communautaire ;
- le classement d'une partie du chemin de Font Blanche allant du carrefour de la RD40 à la maison d'habitation sur 63.00ml, en voirie communautaire.

Considérant, que ces voies communales desservent des maisons d'habitation, et qu'il convient au regard des statuts de les classer en voies communautaires.

Le président propose au conseil de :

- classer en voirie communautaire une partie du chemin de la Capelle (lieudit Les Placettes) sur 316 ml + 110 ml de l'ancienne VCC15 longeant les parcelles D0339, D0340, pour une longueur totale de 426 ml, allant de la VCC16 à la parcelle E0715, portant le N° VCC 34.
- classer en voirie communautaire une partie de la voie, allant de la RD40 à l'entrée de la parcelle C344, pour une distance de 63 ml, portant le N° VCC 35.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à l'unanimité le transfert des voies communales ci-dessus en voies communautaires.

(Pour 25 / Abstention 0 / Contre 0).

7. Charte Départementale pour le développement des Energies Renouvelables : signature

M. Michel Laverdet explique que la CC est régulièrement sollicitée pour donner des avis sur des projets d'installation (photovoltaïque, éolien).

Il était donc important d'avoir une position commune au niveau départemental.

Le Département propose une charte, avec un socle commun et des volets relatifs aux différentes énergies :

1. Photovoltaïque

2. Eolien
3. Méthanisation
4. Hydro électricité

Nous n'avons aucune obligation de signer la charte, mais c'est important symboliquement. Nous adresserons la charte aux communes.

La position du Département rejoint l'avis du Parc.

Cela facilitera les réponses à apporter lorsque nous sommes sollicités.

Sachant que ces projets doivent être prévus dans le PLUI.

Idée = faire en sorte que les lotois puissent bénéficier des retombées économiques de ces projets.

Délibération :

Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015 visant à lutter contre le réchauffement climatique et à préserver l'environnement tout en renforçant l'indépendance énergétique,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 14 décembre 2020 qui adopte la Charte départementale pour le développement des Énergies Renouvelables (EnR),

Vu le 1° volet complémentaire à cette Charte, définissant les conditions pour un développement maîtrisé du photovoltaïque dans le Lot,

Considérant les objectifs de l'État en la matière au niveau national et international,

Considérant les objectifs de la Région Occitanie de devenir la première région française à énergie positive (REPOS),

Le Président expose la stratégie départementale de transition énergétique qui a abouti à l'élaboration d'un document de cadrage, sous forme de Charte, en faveur du développement des EnR, en collaboration avec l'État, les EPCI, le PNR, Territoire Énergie 46 et la Chambre d'agriculture, présentant les enjeux, objectifs et principes généraux pour le développement des EnR dans le Lot.

Cette Charte se déclinera en plusieurs volets portant plus précisément sur le développement maîtrisé du photovoltaïque, de l'éolien, puis de la méthanisation et de l'hydroélectricité. Le 1° volet portant sur le développement du photovoltaïque est rédigé et annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil :

- autorisent le président à valider le tronc commun de la Charte départementale pour le développement des énergies renouvelables par la collectivité tel qu'énoncé ;
- autorisent le président à valider le premier volet relatif au développement maîtrisé du photovoltaïque et à signer tout document relatif à ce dispositif.

(Pour 25 / Abstention 0 / Contre 0).

8. Budget annexe Atelier Relais Capel

a. Compte de gestion 2020

Délibération :

Monsieur Alain Marty, en tant que vice-président en charge des finances, présente le compte de gestion 2020.

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	53 130.61	67 522.76	+ 14 392.15
	Section d'investissement	45 728.44	43 979.24	- 1 749.20
				+ 12 642.95

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion 2020 de l'Atelier Relais.

(Pour 25 / Abstention 0 / Contre 0).

b. Compte administratif 2020

Délibération :

Monsieur Alain Marty, en tant que vice-président en charge des finances, présente le compte administratif 2020.

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	53 130.61	67 522.76	+ 14 392.15
	Section d'investissement	45 728.44	43 979.24	- 1 749.20
Reports de l'exercice N-1	Section de fonctionnement	0.00	10 848.65	+ 10 848.65
	Section d'investissement	12 289.24	0.00	- 12 289.24
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Section d'investissement	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	53 130.61	78 371.41	+ 25 240.80
	Section d'investissement	58 017.68	43 979.24	- 14 038.44
		111 148.29	122 350.65	+ 11 202.36

Monsieur Thierry CASSAN, président de la communauté de communes en 2020, se retire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2020 de l'Atelier Relais.

(Pour 24/ Abstention 0 / Contre 0)

9. Budget annexe de la ZAE

a. Compte de gestion 2020

Délibération :

Monsieur Alain Marty, en tant que vice-président en charge des finances, présente le compte de gestion 2020.

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Section d'investissement	0.00	0.00	0.00
				0.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion 2020 du budget annexe ZAE Causse Energie.

(Pour 25 / Abstention 0 / Contre 0).

b. Compte administratif 2020

Délibération :

Monsieur Alain Marty, en tant que vice-président en charge des finances, présente le compte administratif 2020.

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Section d'investissement	0.00	0.00	0.00
Reports de l'exercice N-1	Section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Section d'investissement	173 450.59	0.00	- 173 450.59
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Section d'investissement	0.00	0.00	0.00

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Section d'investissement	173 450.59	0.00	- 173 450.59
		173 450.59	0.00	- 173 450.59

Monsieur Thierry CASSAN, président de la communauté de communes en 2020, se retire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2020 du budget annexe ZAE Causse Energie.

(Pour 24/ Abstention 0 / Contre 0)

10. Budget principal

a. Compte de gestion 2020

Délibération :

Monsieur Alain Marty, en tant que vice-président en charge des finances, présente le compte de gestion 2020.

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	2 400 244.13	2 650 660.69	+ 250 416.56
	Section d'investissement	723 969.74	727 307.09	+ 3 337.35
				+ 253 753.91

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion 2020.

(Pour 25 / Abstention 0 / Contre 0).

b. Compte administratif 2020

Délibération :

Monsieur Alain Marty, en tant que vice-président en charge des finances, présente le compte administratif 2020.

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	2 400 244.13	2 650 660.69	+ 250 416.56
	Section d'investissement	723 969.74	727 307.09	+ 3 337.35
Reports de l'exercice N-1	Section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Section d'investissement	264 623.61	0.00	- 264 623.61
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Section d'investissement	1 161 264.39	636 971.02	- 524 293.37
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	2 400 244.13	2 650 660.69	+ 250 416.56
	Section d'investissement	2 149 857.74	1 364 278.11	- 785 579.63
		4 550 101.87	4 014 938.80	- 535 163.07

Monsieur Thierry CASSAN, président de la communauté de communes en 2020, se retire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2020.

(Pour 24/ Abstention 0 / Contre 0)

M. Alain Marty remercie Elodie pour cette comptabilité analytique précieuse.

Il explique qu'un travail est engagé avec M. Sicard, qui sera présent lors du conseil du 12 avril. Il répondra à l'ensemble de nos questions.

Il explique également que la discussion relative aux finances est abordée en bureau et non en commission finances.

11. Divers

a. Décisions du président (pour information) :

17/12/2020	2020 DC10	Voirie / Marché d'élagage 2021-2024
05/03/2021	2021 DC1	Ligne de trésorerie / Renouvellement

b. Questions diverses

M. Michel Laverdet : la CCCLM participe au financement du PETR.

2021 = 6 902 € soit 1€34 par habitant, sachant que nous cotisons au PNRCQ également.

Il faut participer au maximum aux commissions du PETR.

- Commission santé
- Commission charte forestière : il faudrait au moins 1 ou 2 délégués pour participer à 2 ou 3 réunions par an.
- Commission pour le nouveau plan de relance / ANCT

Merci de faire remonter à la CC si vous souhaitez participer à une de ces commissions.

M. Jean-Pierre Sabrazat : Lot Numérique

Recrutement des conseillers numériques financés par l'Etat.

Il faudra se positionner assez rapidement.

2 possibilités : soit Lot Numérique recrute, soit ce sont les CC. Lot Numérique recruterait à minima un coordonnateur des conseillers numériques.

Usage numérique pour les personnes en fracture numérique, mais également pour les entreprises.

Patrice Sénac : a été contacté par la CCQB qui nous propose une mutualisation. On pourrait bénéficier d'un $\frac{3}{4}$ temps.

Pourquoi un $\frac{3}{4}$ temps et pas un $\frac{1}{2}$ temps ?

CDD de 2 ans financé à 100% du Smic ou 3 ans à hauteur de 80%

Difficulté = définir un projet.

Lauzès : plus rien à la Maison David.

Question du matériel nécessaire.

Travaux d'aménagement pour la fibre : du travail ni fait ni à faire. On impose de faire des km et des km de réseaux avec des enveloppes limitées.

La séance est levée à 22h00.